



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 septembre 2008

Le Conseil municipal de la commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, Mme SARRAZIN 2^{ème} adjointe, M. CAILLARD 3^{ème} adjoint, Mme THIRARD 5^{ème} adjointe, M. PELLETIER 6^{ème} adjoint, Mme SALIN 7^{ème} adjointe, Mme RICHE 8^{ème} adjointe, M. BERNARD, M. RESTEGUE, Mme PILON, M. POYAT, M. GENTY, M. GRANGER, Mme PLU, Mme HUET-CAILLARD, Melle WALUSINSKI, M. DEBAT, M. LALLET.

Absents représentés : M. COTTEREAU 4^{ème} adjoint (pouvoir à M. MASSON), Mme GASSELIN (pouvoir à Mme SALIN), Mme LESIEUR (pouvoir à Mme PILON), M. MONACO (pouvoir à Mme RICHE), Mme GROSCLAUDE (pouvoir à M. LALLET).

Absents non représentés : Mme VOUZELAUD, M. PHILIPPE, Mme FOUSSARD.

Secrétaire de séance : Mme PILON.

Le procès-verbal du 27 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour approuvé par le Conseil, à l'unanimité :

- Désignation du délégué « Station Verte ».

I - Budget supplémentaire 2008 – Commune

M. le maire après avoir ouvert la séance et avant de donner la parole à M. KIBLOFF, adjoint aux finances, insiste en préambule sur le caractère particulier du budget supplémentaire de l'exercice 2008 qui tient compte de l'absorption par le budget communal de la comptabilité du parc de loisirs depuis le 1^{er} mai dernier.

Sont comptabilisées sur ce document les dépenses et les recettes de la saison estivale. Les recettes du camping résident ont fait l'objet de titres de recettes enregistrés sur le budget de la régie au début de l'année. La commune réintègrera cette recette à la clôture des comptes de la régie autonome d'exploitation, en 2009, après le vote du compte administratif.

Les propositions de la commission des finances sont ensuite détaillées par M. KIBLOFF, à l'appui des documents transmis aux membres du Conseil municipal, et dont le détail est rappelé ci-dessous :

Investissement / Dépenses = 2.696.113 €uros

Reste à réaliser 2007	1.781.880
Déficit 2007 reporté	74.688
Capital emprunts	40.000
Mobilier – passage au fil de l'eau	3.000
Mobilier – service administratif	3.000
Mobilier – maire et adjoints	3.000

Matériel informatique	3.000
Matériel divers	3.000
Matériel – parc de loisirs	3.000
Tondeuse	1.700
Panneau lumineux d'information	13.500
Vidéo protection	28.500
Extension réseau incendie – zone industrielle	75.145
Aménagement de sécurité – rue du Perche	20.000
Grilles – place des Halles	3.700
Réaménagement base de loisirs – 1 ^{ère} phase	600.000
Cœur de bourg +	39.000

Investissement / Recettes = 2.696.113 €uros

Reste à réaliser 2007	1.397.000
Excédent capitalisé	622.113
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	40.000
Subvention – SIAP	250.000
Sécurité – rue du Perche	8.000
Subvention – vidéo protection	14.000
Enveloppe parlementaire – incendie zone industrielle	10.000
Enveloppe parlementaire – panneau	5.000
Emprunt – réaménagement base de loisirs	350.000

Fonctionnement / Dépenses = 327.000 €uros

Article	Libellé	Proposition
	Prélèvement pour dépenses d'investissement	40.000
60611	Eau	10.000
60612	Electricité - Gaz	27.000
6078	Autres marchandises	7.000
6135	Locations mobilières	4.900
61558	Autres biens mobiliers	4.900
6156	Maintenance	2.000
6218	Autre personnel extérieur	5.900
6262	Télécommunications	1.500
6332	Fnal	1.000
6336	Cdg / Cnfpt	1.000
6355	Taxes véhicules	200
637	Fsirep	6.500
64111	Rémunérations titulaires	12.000
64118	Indemnités	1.000
64131	Rémunérations non titulaires	91.000
6451	Urssaf	15.000
6453	Retraite	20.000
6454	Assedic	6.000
6488	Autres charges	2.100
6531	Indemnités élus	35.000
6533	Cotisations élus	5.000
6574	Subvention	1.000
66111	Intérêts des emprunts	27.000

Fonctionnement / Recettes = 327.000 €uros

002	Excédent 2007 reporté	100.000
6419	Remboursements sur rémunérations	6.000

7063	Recettes – parc de loisirs	105.000
7311	Contributions directes +	20.000
7412	DSR +	17.000
74126	Dotation de compensation	36.000
7488	TVA – syndicat Authon - Brou	10.000
752	Revenus des immeubles	20.000
7788	Produits exceptionnels	13.000

Le budget supplémentaire 2008 est présenté par chapitre / article et approuvé globalement par section selon le vote suivant :

- Section de fonctionnement : pour = 22 / contre = 0 / abstentions = 2 [Lallet Michel, Grosclaude Martine (pouvoir)].
- Section d'investissement : pour = 22 / contre = 0 / abstentions = 2 [Lallet Michel, Grosclaude Martine (pouvoir)].

II - Réalisation d'un emprunt – Budget 2008

M. KIBLOFF poursuit le déroulement de l'ordre du jour en abordant la réalisation de l'emprunt prévu au budget primitif 2008 pour financer la troisième phase des travaux du « cœur de bourg ».

Huit organismes bancaires ont été consultés pour un projet d'emprunt de : 457.000 Euros à taux fixe, d'une durée de quinze ans, remboursable trimestriellement.

Seules quatre banques ont répondu selon le tableau suivant :

	Durée	Taux	Périodicité de remboursement	
Caisse d'Épargne	15 ans	4,75 %	Trimestrielle	Frais dossier = 75 €
Crédit Mutuel	15 ans	4,98 %	Trimestrielle	Frais = néant
Crédit Agricole	15 ans	5,10 %	Trimestrielle	Frais commission = 225 €
Dexia	15 ans	4,98 %	Trimestrielle	Frais d'engagement = 50 €

Le Conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission des finances qui propose de conclure un contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne et autorise le maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

- ✓ Pour = 22 / contre = 0 / abstentions = 2 [Lallet Michel, Grosclaude Martine (pouvoir)]

III - Délégation générale de compétence au maire – Modification de la délibération

M. le maire expose aux membres du Conseil qu'une modification de la délibération du 25 mars 2008 portant délégation générale de compétence au maire doit être effectuée.

Notamment, il convient de stipuler qu'il sera procédé à la réalisation des prêts destinés au financement des investissements, dans la limite des emprunts votés au budget communal.

- ✓ Avis favorable à l'unanimité.

Cependant, M. MASSON précise qu'il sera rendu compte à l'assemblée municipale des points abordés dans le cadre de la délégation de compétence qui lui a été accordée.

IV - Tarifs – restaurant scolaire

M. le maire rappelle les termes du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 qui a abrogé les règles d'encadrement des tarifs de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public. Dorénavant, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge. Toutefois, le décret précise que ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration. Le calcul pour l'année civile 2007 donne les résultats suivants :

- Coût de fonctionnement du service = 132.000 Euros
- Tickets vendus = 26.457
- Soit un prix de revient moyen d'un repas = 4,98 Euros

Après avoir rappelé les tarifs appliqués depuis le 1^{er} janvier 2008, M. le maire propose aux conseillers municipaux d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2009, les nouveaux tarifs déterminés par la commission des finances.

Il précise que le prix du ticket de cantine pour les élèves de la maternelle a été calculé avec une augmentation supérieure du fait de l'institution d'un deuxième service dont le surcoût est partiellement (50 %) réparti et reporté sur le prix du ticket de cantine. Cette augmentation de compensation a reçu l'agrément des parents d'élèves.

Propositions de la commission des finances :

	Pour mémoire	Commission des finances
	2008	2009
Ecole maternelle	2,00 €	2,25 €
Ecole primaire	2,40 €	2,50 €
Hôte payant	5,00 €	5,10 €

✓ Avis favorable à l'unanimité.

V - Loyers libres – logements communaux plus redevances

Le Conseil municipal procède ensuite à la révision des montants des loyers libres communaux ainsi que des redevances chauffage qui leur sont rattachées.

Les loyers sont dorénavant révisés sur la base de l'indice de référence des loyers, dont la variation annuelle était de : 2,38 % au 1^{er} juillet 2008.

La redevance chauffage est revalorisée selon la valeur de l'indice INSEE correspondant, soit 11,10 % pour un chauffage au gaz.

✓ Le Conseil municipal, sur avis de la commission des finances, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe à compter du 1^{er} octobre 2008, les tarifs des loyers libres communaux et de la redevance chauffage, comme mentionnés sur le tableau ci-dessous.

A – Loyers annuels

▫ Logements – Avenue du Général de Gaulle

- Studios 859,82 Euros
- Studios rénovés 1.466,75 Euros
- T 1 1.102,16 Euros
- T 1 rénovés 1.959,87 Euros
- T 4 (direction) 2.445,62 Euros

▫ Logements – Rue du Perche	2.450,89 €uros
▫ Logement – Passage Bisson	2.450,89 €uros
▫ Logement – Rue Pasteur	2.450,89 €uros

B – Loyers mensuels

▫ Logements – « La Noue Godet »	300,00 €uros
---------------------------------	--------------

C – Redevance de chauffage au gaz

▪ 360,67 €uros	Studios
▪ 467,45 €uros	Logements T 1
▪ 886,72 €uros	Logement de direction – Logement passage Bisson – Logement rue Pasteur

A noter deux nouveaux tarifs qui feront l'objet de deux nouveaux baux de location : location d'un deuxième pavillon à « La Noue-Godet » et location d'une salle destinée au Cyber Emploi au sein de l'espace social et de services – passage « Au fil de l'eau ».

VI - Location salle Valadier – stretching

Le Conseil municipal, sur avis de la commission des finances, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe le tarif de location de la salle Valadier, mise à la disposition de l'association SORENAT chaque lundi matin pour y dispenser des cours de stretching, sauf durant les mois de juillet et août. Le montant du loyer mensuel est porté à 48 €uros, pour la période de septembre 2008 à juin 2009.

VII - Demande de subvention – aménagement de sécurité - rue du Perche

M. MASSON rappelle que les travaux de voirie de la rue du Perche sont en cours d'achèvement. Il propose de compléter cet aménagement par un dispositif de sécurité piéton, comme ceux réalisés devant les écoles « Jules Verne » et « Saint-Paul », l'année dernière.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés au titre des aménagements de sécurité dans le cadre du F D A i C. Un dossier pourrait être déposé auprès du Conseil général pour bénéficier, par anticipation sur le programme 2009, d'une subvention de 50 %.

✓ Avis favorable, à l'unanimité.

VIII - Demandes de subventions au titre des enveloppes parlementaires

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission des finances, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de solliciter l'attribution de subventions prélevées sur les réserves parlementaires des Elus départementaux, afin d'aider au financement des projets suivants :

▪ Travaux d'extension de la sécurité incendie dans la zone industrielle (M. VIGIER Philippe – Député d'Eure-et-Loir)	= 66.340,45 €uros H.T.
▪ Installation d'un panneau lumineux d'information en centre ville (M. BILLARD Joël – Sénateur d'Eure-et-Loir)	= 12.990,00 €uros H.T.
▪ Acquisition de quatre habitations légères de loisir (HLL) (M. CORNU Gérard – Sénateur d'Eure-et-Loir)	= 104.015,88 €uros H.T.

- Aménagement d'emplacements pour mobile homes au camping = 163.595,50 €uros H.T.
(M. de MONTGOLFIER Albéric – Sénateur d'Eure-et-Loir)

IX - Vente de matériel

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission des finances, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de céder, en l'état et pour pièces, une vieille épave communale qui n'a plus d'utilité pour les services communaux, au prix de : 1.000 €uros.

X - Avenant au contrat d'assurance des bâtiments communaux

M. le maire expose aux membres du Conseil que suite à la reprise de la gestion du parc de loisirs par la commune, il convient d'intégrer l'assurance de l'usage des bâtiments du parc au contrat d'assurance souscrit auprès de la compagnie Groupama.

En effet, la commune assure déjà les bâtiments du parc de loisirs en tant que propriétaire, mais il est nécessaire d'ajouter, par avenant au contrat de la commune, les garanties qui étaient souscrites avant le 1^{er} mai 2008 par le gestionnaire.

La prime complémentaire s'élève à : 164,26 €uros du 1^{er} mai au 31 décembre 2008.

✓ Avis favorable, à l'unanimité.

XI - Encaissement d'un chèque d'assurance

Compte tenu d'un réajustement de la base de calcul de la prime d'assurance couvrant les risques statutaires pour l'année 2007, la compagnie qui assure ces risques rembourse à la commune la somme de : 806 €uros.

✓ Le Conseil municipal autorise l'encaissement du chèque correspondant.

XII - Renouvellement du contrat d'acquisition du logiciel Ségilog

Le contrat d'acquisition et de prestation du logiciel de gestion administrative et comptable de la mairie arrive à échéance le 14 novembre 2008. Ce logiciel utilisé par la commune depuis six ans donne entière satisfaction quant à son utilisation par les services municipaux. De plus, il bénéficie d'une maintenance rarement en défaut, aussi M. le maire propose de reconduire le contrat en cours pour trois ans au tarif annuel suivant :

- Cession du droit d'utilisation = 5.913 €uros hors taxes (5.670 €uros en 2008)
- Maintenance, formation = 657 €uros hors taxes (630 €uros en 2008)

✓ Avis favorable à l'unanimité.

XIII - Modification du plan d'occupation des sols

Lors de sa séance du 29 février 2008, le Conseil municipal a décidé d'engager la modification des zones UBa du P O S en zone UB. En effet, initialement dépourvues d'assainissement collectif, les rues du Tramway, route de Nogent, rue des Acacias et route de Mottereau, ont depuis été équipées d'un réseau eaux usées.

La classification UBa réservée aux zones où l'assainissement individuel est imposé, ne se justifie plus. Une enquête publique a eu lieu du 7 juin au 10 juillet 2008 qui livre une conclusion favorable au projet. M. le maire propose aux membres du Conseil de bien vouloir clore ce dossier par l'approbation du changement des zones UBa du plan d'occupation des sols communal en zone UB.

✓ Avis favorable, à l'unanimité.

XIV - Convention de répartition de charges – réseau eaux pluviales

M. le maire explique aux conseillers que les réseaux eaux usées et eau potable de la commune sont gérés depuis 2007 par le S I B B Y (Syndicat intercommunal Brou – Bullou – Yèvres). Or une partie du réseau d'assainissement eaux usées est un réseau unitaire qui collecte également les eaux pluviales.

Sachant que l'entretien du réseau pluvial est de compétence communal, il convient de signer avec le SIBBY une convention définissant les conditions d'entretien du réseau en question et fixant la répartition de la prise en charge financière entre la commune de Brou et le syndicat intercommunal Brou – Bullou – Yèvres.

M. le maire soumet à l'approbation du Conseil un projet de convention qui liste les réseaux concernés par cet accord et fixe la répartition des charges financières à 30 % pour la commune.

✓ Avis favorable, à l'unanimité.

M. MASSON demande si une convention semblable a été proposée à la signature du maire d'Yèvres, pour le réseau d'assainissement de sa commune.

M. CAILLARD, président du SIBBY, lui répond par l'affirmative.

XV - Renouvellement conventions de mise à disposition de personnel

M. le maire rappelle que trois employés communaux ont été transférés à la communauté de communes du Perche-Gouet, puis mis à disposition partielle de la commune.

Les conventions signées pour trois ans entre la commune et la communauté de communes pour fixer les conditions de ces mises à disposition arrivent à échéance. L'avis du Conseil municipal est sollicité pour autoriser leur renouvellement.

✓ Avis favorable, à l'unanimité.

XVI - Mise en place du dispositif Pass Foncier

M. le maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du dispositif relatif à la politique de l'habitat, il a été proposé d'instituer un Pass Foncier. Une convention du 20 décembre 2006 signée entre l'Etat, le 1 % et la Caisse des Dépôts et Consignations, fixe les conditions de son fonctionnement à compter du 1^{er} janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2010.

Ce dispositif permet de faciliter l'accession à la propriété des primo accédants qui s'acquittent dans un premier temps du coût de la construction, qui bénéficie d'un taux de TVA de 5,5% au lieu de 19,6% et d'une bonification d'un prêt à 0 %, puis dans un second temps du financement du terrain. Les communes qui souhaitent approuver la mise en place du Pass Foncier s'engagent à verser une subvention de 3.000 €uros par ménage de trois personnes et 4.000 €uros si le ménage est composé de quatre personnes ou plus.

Dans le cadre de sa politique en matière de logement, le Conseil général s'est engagé à participer à hauteur de 50 % de l'aide accordée par les communes.

M. le maire propose d'approuver la mise en place du Pass Foncier sur la commune, en particulier sur le projet de lotissement « Les jardins de Villoiseau ». Il insiste sur les vertus de ce dispositif qui s'inscrit dans une démarche déterminante pour l'accèsion à la propriété des jeunes ménages et qui sécurise leur parcours.

M. MASSON propose de retenir seize dossiers sur la première tranche du lotissement « Les jardins de Villoiseau ».

✓ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver la mise en place du Pass Foncier sur la commune et s'engage à financer seize dossiers d'accèsion à la propriété de primo accédants.

XVII - Dénomination du passage couvert

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de dénommer le passage couvert entre la rue de la Chevalerie et la rue de l'Hôtel de Ville : « Passage au fil de l'eau ».

Suite à une question de M. RESTEGUE, il est précisé que tous les intervenants qui assurent des permanences au passage seront domiciliés à cette adresse et non pas rue de la Chevalerie ou de l'Hôtel de Ville.

XVIII - Désignation d'un membre suppléant à la CDEC

M. COTTEREAU Jacky est élu, à l'unanimité, suppléant de M. le maire pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Équipement Commercial.

XIX - Désignation d'un délégué auprès de l'association des Stations Vertes

M. PELLETIER Jean-Michel est élu, à l'unanimité, délégué de la commune auprès de l'association des communes labellisées « stations vertes ».

INFORMATIONS DIVERSES

- ✎ M. CAILLARD donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics eau potable et assainissement – exercice 2007.

TOUR DE TABLE

➤ **Madame HUET-CAILLARD** informe l'assemblée que les Principaux des collèges broutains ont été contactés afin d'envisager l'élection du nouveau Conseil municipal jeunes.

Monsieur MASSON propose de réunir la commission « enfance – famille – vie scolaire » pour préparer ce dossier.

➤ **Madame PLU** rapporte des commentaires qui lui ont été fait sur le manque de visibilité aux stops place de la Matrassière, à cause des plantations trop hautes ou trop proches des rues.

Des tailles seront envisagées.

➤ **Madame PILON** demande quels monuments seront ouverts pour les journées du patrimoine.

Monsieur MASSON lui répond qu'il est envisagé, outre l'église, d'ouvrir la salle du Conseil municipal. Il sollicite les bonnes volontés pour assurer l'accueil des visiteurs.

- **Monsieur RESTEGUE** dresse un bref bilan du fonctionnement des accueils de loisirs de cet été et informe les élus qu'un document complet sera mis à leur disposition dans les mairies. Il donne des précisions sur l'opération « collecte de films » soutenue par la communauté de communes.
- **Madame RICHE** signale qu'elle est intervenue auprès de l'employée du placier du marché pour lui demander de rappeler à l'ordre les commerçants non sédentaires qui restent installés bien au-delà de l'heure prévue de fermeture du marché.

Fin de séance : 23 heures